

**Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
de Saint-Denis-de-Méré**

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Anne-Marie ESNAULT, Graziella BRION, Alain FERRAND, Alexis GAILLARD, Françoise LAMACHE,

Avait donné pouvoir : Sébastien MONY à Gervais BALLUAIS, Sonia HUE à Vanessa LARCHER,

Excusée : Amandine FRENÉE.

Quorum : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 8 (quorum atteint)

Monsieur Alexis GAILLARD a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 30 janvier 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal dans les huit jours suivants ladite séance et est approuvé en début de cette séance par les membres présents.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1-1-Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Général

Monsieur Manuel MACHADO, Maire, donne lecture d'une présentation brève et synthétique du CFU 2025.

Sous la présidence de M. Alain FERRAND, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le CFU 2025 du budget général qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses 518 516,49 €	Dépenses 377 280,57 €
Recettes 654 816,46 €	Recettes 7 337,14 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget général.

1-2-Approbation du CFU 2025 – Budget Annexe « Assainissement »

Sous la présidence de M. Alain FERRAND, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le CFU 2025 du budget annexe « Assainissement » qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses 40 480,84 €	Dépenses 0,00 €
Recettes 32 514,25 €	Recettes 3 334,18 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement ».

1-3-Approbation du CFU 2025 – Budget Annexe « Lotissement Le Clos Mérois »

Sous la présidence de M. Alain FERRAND, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal examine le CFU 2025 du budget annexe « Lotissement Le Clos Mérois » qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses 328 466,75 €	Dépenses 328 466,72 €
Recettes 328 466,75 €	Recettes 409 696,55 €

Hors de la présence de M. MACHADO, Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe « Lotissement Le Clos Mérois ».

2-1- Affectation du résultat 2025 – Budget Général

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget général, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter au budget général pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 316 715,30 €
- le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 266 074,45 €

2-2- Affectation du résultat 2025 – Budget Annexe « Assainissement »

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement », après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter au budget annexe « Assainissement » pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 9 560,95 €

3- Projet de budget primitif 2026

Le projet de budget sera présenté au conseil municipal élu après les élections municipales du 15 mars 2026.

En cette année d'élections municipales, le budget primitif 2026 devra être voté avant le 30 avril 2026.

4- Lotissement « Le Clos Mérois » - Désignation du notaire pour la vente des parcelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- désigner l'office notarial de Condé-en-Normandie pour acter les ventes de parcelles,

5- Assainissement collectif – Missions complémentaires INGÉEAU

Madame Vanessa LARCHER, 1^{ère} adjointe, présente 3 devis de missions complémentaires à confier à INGÉEAU :

- Pour le curage de lagunes :
 - Bathymétrie : 750 €
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le curage et le plan d'épandage : 2 000 €
- Pour le diagnostic périodique 10 ans :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage, définition des besoins, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres et suivi des rapports du bureau d'études retenus : 6 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ces 3 devis et autorise monsieur le Maire à les signer.

6- Appel du Jugement contre M. X

Comme évoqué lors de la précédente réunion, le Tribunal Administratif a statué sur le recours de Monsieur X pour une reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maladie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la volonté de Monsieur le Maire de faire appel de ce jugement.

7- Questions diverses

- Elections municipales 15 et 22 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.